«Toutes les nouvelles de l'étranger, a-t-il dit, sont de nature à nous faire réfléchir. Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Or, notre flotte est actuellement trop faible contre plusieurs flottes combinées.»

Une manifestation d'étudiants à Paris

Paris, 28 novembre. — Une petite manifestation d'étudiants a eu lieu ce matin au grand amphithéâtre de l'école de médecine pour protester contre l'expulsion de la bibliothèque de l'école de quelques jeunes personnes se disant étudiantes mais non munies de cartes. Les étudiants ont réclamé, sur l'air des lampions, la démission du surveillant de la bibliothèque.

M. Brouardel, doyen de la Faculté, est intervenu, et a invité les étudiants à lui envoyer des délégués, et le cours a continué sans autre incident.

Incidents aux courses de Colombes

Paris, 28 novembre. — Cette après-midi, aux courses de Colombes, quelques incidents tumultueux se sont produits. Ils ont été provoqués par l'irrégularité de certains résultats.

Les cavaliers ont été sifflés et assaillis à coups de pierres. L'un d'eux est rentré au pesage tout ensanglanté et son cheval a eu un œil crevé.

Tentative d'évasion de cinq prisonniers à Troyes

Troyes, 28 novembre.— Cinq détenus, faux-monnayeurs et anarchistes, internés à la Maison d'arrêt de Troyes, ont essayé de s'évader cette nuit. Ils se sont jetés sur le gardien de ronde et l'ont bâillonné.

Le gardien-chef, prévenu par les cris de celui-ci, a donné l'alarme à la gendarmerie par téléphone. Les détenus ont été repris.

Le service militaire de la prison, qui était supprimé, va être rétabli.

La crise ministérielle en Italie

Rome, 28 novembre. — Un décret en date d'aujourd'hui annonce que la démission du cabinet Giolitti est acceptée.

Une note officielle dit que M. Zanardelli a accepté la mission de constituer le nouveau ministère.

Hommage à Mac-Mahon

Le gouvernement général de l'Algérie, pour rendre hommage à la mémoire du maréchal de Mac-Mahon, vient de décider que le nom de l'illustre capitaine serait donné à l'établissement militaire en création à Hassi-el-Houlneur, dans l'extrême sud algérien.

La princesse Hélène et le tzarewitch

Paris, 28 novembre. — La *Gazette de France* se déclare autorisée à démentir la nouvelle publiée par le *Times* et disant que la princesse Hélène d'Orléans, fille du comte de Paris, était fiancée au tzarewitch.

Scandales à Paris

On lit dans le *Journal* :

« Un scandale d'une nature telle qu'il nous est difficile d'insister, — et qui d'ailleurs aura peut-être, sous peu, plus de retentissement, — a été découvert, hier, à Paris.

» Bornons-nous simplement à dire qu'une personnalité très connue, ayant un nom répandu et possédant une très haute situation dans une grande administration, se trouverait compromise dans l'affaire.

» Trois arrestations — celles de trois hommes — ont été faites par le service de la sûreté ».

— D'autre part, le *Gaulois* annonce que M. Lépine aurait découvert, qu'un de ses subordonnés recevait une mensualité de huit cents francs que l'Assistance publique prélevait en sa faveur sur le droit des pauvres.

Circonstance aggravante, ce fonctionnaire avait dans ses attributions le contrôle de certains services de l'Assistance publique !

Les événements du Tonkin

Paris, 28 novembre. — Une dépêche de M. de Lanessan à M. Delcassé dément la capture par les pirates du lieutenant Detrie et le suicide du capitaine Bidebois.

L'Encyclique sur les études bibliques

Rome, 27 novembre. — Ce soir a paru l'Encyclique sur les études bibliques.

Cette Encyclique trace, d'après les conciles de Trente et du Vatican, les règles à suivre pour prouver l'authenticité des livres de l'Ecriture-Sainte et en fournir l'interprétation au double sens littéral et symbolique, conformément d'abord à la doctrine des saints Pères et aussi avec le secours de l'étude des langues, des monuments anciens et des sciences modernes dans la mesure voulue pour discerner les résultats vrais de ces sciences des faux.

Une scie en bicyclette

Le *Gil Blas* a demandé à un certain nombre d'académiciens de se prononcer sur la question :

« Doit-on dire : monter à bicyclette ou monter en bicyclette ? » Cette consultation a donné les résultats suivants. Douze académiciens sont d'avis qu'il faut dire « monter à bicyclette. »

Deux disent « en bicyclette » : ce sont : MM. Edouard Hervé et Gaston Boissier.

Cinq restent sur l'expectative.

Quant à M. Lavisse, sa réponse est à noter :

« *Laissez faire l'usage: le verbe monter s'y accommodera*, car il est très accommodant. Sauriez-vous dire, par exemple, ce qu'il signifie au juste dans cette phrase : *monter un bateau* ou *monter une scie* à l'Académie à propos de bicyclette ? »

Conspirateurs allemands à Varsovie

Les journaux allemands ont annoncé qu'une vaste conspiration avait été découverte à Varsovie et que l'on avait opéré 80 arrestations.

Parmi les personnes arrêtées se trouveraient A. Allemands installés depuis peu à Varsovie et [illegible] de grandes guides. Ces Allemands [illegible] complot pour empoisonner le général Gourko et les principales autorités de la ville.

D'après le *XIXe Siècle*, parmi ces conspirateurs, se trouverait le fameux agent provocateur Landeisen, qui joua un rôle dans le procès des terroristes russes à Paris en 1890.

Une interview de Don Carlos

Don Carlos déclare, dans une interview, qu'il partage l'enthousiasme patriotique du peuple espagnol à propos de la guerre du Maroc. Il ajoute qu'il ne renonce nullement à ses droits au trône d'Espagne.

Le traité hispano allemand

Madrid, 28 novembre. — Une assez vive agitation se produit en Catalogne contre le traité de commerce avec l'Allemagne.

On prépare des meetings de protestation dans les provinces basques et les Asturies.

L'attentat de Barcelone

Lausanne, 28 novembre. — On a arrêté à Lausanne, un déserteur français du nom de Vié.

On a trouvé sur lui une correspondance avec l'anarchiste Rinaldi ; elle démontrerait que Vié est complice de l'attentat de Barcelone.

La guerre au Maroc

Malaga, 28 novembre. — Le général Martinez Campos est arrivé hier soir. Il s'embarquera cette nuit pour Melilla.

3.000 hommes d'infanterie et 300 chevaux s'embarqueront demain.

Les événements d'Irlande
Un attentat à la dynamite — Un mystérieux assassinat

Dublin, 28 novembre. — On a découvert hier près du mur de la caserne d'Allebrog une boîte en fer blanc à l'apparence suspecte et à laquelle était attachée une mèche. La mèche avait été allumée, mais s'était éteinte d'elle-même. Cette boîte a été portée au bureau de police avec toutes les précautions d'usage. Elle y a été examinée. Elle était remplie de dynamite. La coïncidence de cet événement avec l'explosion de la place Tipone n'est pas le seul incident grave de la journée.

Un individu, nommé Reed, a été trouvé assassiné sur un des quais. Il était connu de la police comme affilié à des sociétés secrètes. La police est sur la piste des auteurs de l'assassinat, qui en auraient déjà commis plusieurs autres dans le courant de cette année.

On suppose que les compagnons de Reed l'ont assassiné pour l'empêcher de dévoiler les secrets de la bande. Reed était sur le point de monter à bord d'un vapeur partant pour l'étranger, quand il a été attaqué et tué. Il était porteur d'une certaine somme d'argent qu'on a retrouvée sur lui.

Tous ces faits produisent une vive émotion à Dublin, où le nombre des agents de police chargés de la surveillance et de la protection des édifices publics a été doublé.

Dublin, 28 novembre. — Un nommé Mearns, épicier, a été arrêté, sous l'inculpation d'assassinat de Reed.

Dublin, 28 novembre. — Un nommé Nolat qui, avec le garçon épicier Mearns se trouvait en compagnie de Reed au moment où celui-ci tira plusieurs coups de feu à Kardiffiane, est soupçonné d'être au moins complice dans l'attentat de Dublin.

La police le surveille et ne tardera sans doute pas à l'arrêter.

Encore le procès Trouillot et le comité Lamy

On sait que M. Trouillot, député du Jura, avait fait, à la suite de la lutte électorale dernière, un procès en cour d'assises à M. Lamy, son concurrent, et aux membres de son comité. La Cour d'assises avait prononcé, contre ces messieurs, dans les conditions que nous avons dites, un arrêt qui fut soumis à la Cour de cassation.

Mais la Cour suprême brisa cet arrêt et renvoya l'affaire devant la Cour d'assises du Doubs.

M. Trouillot a laissé passer les délais. Il n'y a plus de procès possible devant la Cour d'assises.

Mais il vient d'assigner de nouveau devant le tribunal correctionnel de Lons-le-Saulnier, M. Labordaire, ancien préfet, membre du comité Lamy aux dernières élections, et M. Vuillermoz, fondé de pouvoir de la maison de Banque Prost. Il reproche à ces messieurs diverses diffamations et il leur demande 30,000 francs de dommages-intérêts.

Devant la Cour d'assises du Doubs, les membres du comité Lamy auraient pu faire entendre des témoins et user des moyens de la loi pour la preuve de leurs allégations. Devant le tribunal correctionnel, ces messieurs seront-ils admis à amener des témoins et à faire la preuve ?

Nous le saurons bientôt. L'affaire est indiquée pour l'audience du 1er décembre.

LE COMMERCE AVEC LES INDES ANGLAISES

La dernière livraison du Recueil consulaire belge publie un travail très documenté de M. L. Dossogne, Consul général de Belgique dans l'Inde britannique, sur cette contrée, tant au point de vue économique que commercial.

Bien que dressé au point de vue plus particulier des intérêts belges, ce rapport contient des renseignements qu'il est bon de mettre en lumière. C'est ce qui nous engage à en donner une analyse succincte.

L'Inde britannique est un pays où règne, depuis la mise en vigueur de l'*Indian tariff act* du 10 mars 1882, la plus parfaite liberté commerciale, sauf pour quelques articles, qui sont, à l'entrée : les armes et munitions, les spiritueux, le sel, l'opium, le pétrole; à la sortie : le riz.

Depuis 1889, l'Inde a comme l'Angleterre sa loi sur les marques appliquées sur les marchandises, amendée, depuis le 13 mars 1891, en ce sens qu'il suffit d'indiquer sur les articles d'importation le nom du pays d'origine.

Il y a deux sortes d'institutions de crédit dans l'Inde : les *Local banks* et les *Exchange banks*. Ces dernières sont anglaises et ont leur siège à Londres, sauf une qui est française et la Banque de Hong-Kong, qui a son siège social à Hong-Kong même.

Les *Local Banks* escomptent les traites locales, appelées *hondees*, font des avances sur nantissements et sur hypothèques, reçoivent des dépôts, ouvrent des comptes-courants et sont aussi les banquiers des divers gouvernements présidentiels. Leurs opérations ont toujours été fructueuses.

Les *Exchange Banks* achètent les traites sur l'étranger, délivrent des lettres de crédit et chèques sur tous les pays, se chargent des opérations en fonds publics, etc. Leurs opérations ont été loin d'êtres brillantes pendant ces trois dernières années, à cause de l'incertitude de la situation monétaire.

Il y a, entre ces deux catégories d'établissements financiers, environ 300 banques de prêts mobiliers et immobiliers, banques coopératives et autres, dont la présidence de Madras compte pour sa part plus de la moitié, soit 175 banques, au capital total de 24,250,000 roupies. Il y a aussi quatre banques d'émission qui font partie de l'administration financière et sont installées à Calcutta, à Bombay, à Madras et à Rangoon. Elles émettent des banknotes de 5 à 10,000 roupies qui sont *légal tender* dans la province, mais circulent dans tout le pays.

Bien que l'Inde possède une immense étendue de pays, son commerce est pour ainsi dire centralisé dans les ports de Bombay et Kurrachee, qui accaparent tout le négoce de la côte occidentale; Calcutta et Madras, qui concentrent celui de la côte orientale; enfin, Rangoon, qui monopolise les transactions de la Birmanie.

En 1891-92 la Belgique a occupé le troisième rang des pays d'Europe commerçant avec l'Inde, distancée seulement par le Royaume-Uni et la France et suivie de très près par l'Allemagne. Voici le tableau du commerce de l'Inde avec ces quatre contrées.

Pays	Importations Roupies	Exportations Roupies	Total Roupies
Royaume-Uni	560.397 967	363.115.841	973.513.808
France	12 024.520	110 173.206	122.197 7.6
Belgique	13 240.269	54.662.581	67.902 850
Allemagne	15.249.688	50.911.653	65.461.341

Les transactions de la Belgique avec l'Inde ont considérablement augmenté pendant les cinq dernières années, surtout du côté de l'importation des produits belges.

Pour obtenir la place à laquelle elle a droit par l'importance de ses transactions actuelles avec l'Inde la Belgique doit suivre les traces de ses concurrents et mettre en pratique les moyens qui leur ont réussi, savoir : Avoir des comptoirs aux Indes et y envoyer des agents compétents.

Situation météorologique. — Roubaix, 28 nov.— Hauteur barométrique 767 Température :
A sept heures du matin 8 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 10 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 7 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La question de la distribution du pain à domicile. — On sait que le Conseil municipal de Roubaix avait émis le vœu que le Bureau de bienfaisance distribuât le pain des indigents à domicile, ou mît au moins ce système à l'essai.

Appelé à se prononcer sur cette proposition, le Bureau de bienfaisance, nous l'avons dit, l'a rejetée en s'appuyant sur les diverses considérations que voici :

« Avec la distribution à domicile, il faudrait donner chaque jour au Bureau de bienfaisance la liste de tous les indigents, et les cas d'assistance qu'il pourrait être intéressant de tenir secrets seraient précisément ceux qui seraient les premiers divulgués. Il faut considérer que le secret gardé sur les noms des assistés est, pour les administrateurs, quelque chose comme un secret professionnel.

» Quant à la facilité d'opérer cette réforme, l'administration charitable l'aperçoit bien au point de vue financier, mais elle n'est nullement établie au point de vue du contrôle des distributions. On sait, en effet, par expérience que les enquêtes faites sur la situation des assistés sont révisables presque journellement et que la présence de l'assisté aux distributions donne le moyen le plus facile à l'administration de se renseigner sur les changements qui peuvent survenir dans sa situation. Avec la distribution à domicile on supprimerait ce moyen de contrôle, et malgré la multiplication des enquêtes les secours seraient mal répartis.

» On ne voit pas davantage le moyen de contrôler la remise effective du pain entre les mains de l'intéressé et la réponse qui serait faite par le Bureau lorsque le pain ne serait pas parvenu à sa destination. Il faut considérer en effet qu'un certain nombre d'ouvriers vivent en chambre et ont leur habitation fermée pendant le jour. La distribution du pain à domicile n'augmenterait donc pas le bien-être des malheureux; aussi l'administration charitable de Roubaix la considère comme impraticable dans une telle ville, dont la population est peu sédentaire et où les changements de situation et de domicile sont si fréquents.

» Mais elle estime que le conseil municipal de Roubaix eût été mieux inspiré en faveur d'un progrès réel pour le sort des malheureux, s'il avait donné suite à la proposition que lui a faite le Bureau de bienfaisance, à la date du 21 décembre 1892, de créer des dispensaires de quartier, demande que le conseil n'a même pas encore examinée.

» Ces dispensaires, établis par quartier, auraient permis d'épargner le temps des malheureux et la longueur du chemin à parcourir; ils auraient permis de leur distribuer les secours médicaux, pharmaceutiques, de bouillon, etc., qu'on ne peut songer à distribuer à domicile, ainsi que le pain, la viande, le charbon, la literie, les vêtements et les bons d'accouchement.

» Ces dispensaires auraient fait disparaître une grande partie des inconvénients qu'on trouve au mode actuel de distribution de pain ; ils auraient assuré les moyens de contrôle jugés indispensables par l'expérience pour éviter le gaspillage des deniers confiés à l'administration charitable. Pour ces motifs, la proposition du Conseil municipal a été rejetée par la majorité du Bureau.»

La réouverture du marché aux bestiaux. — Par un arrêté en date du 27 novembre, M. le Préfet vient d'autoriser la réouverture du marché aux bestiaux, de Roubaix, qui se tiendra, comme par le passé, sur la place de l'Abattoir, si convenablement appropriée à cette destination spéciale.

En aucun cas, ce marché ne pourra se tenir dans l'enceinte même de l'Abattoir.

Tous les animaux exposés en vente devront porter une marque apparente, adoptée par le vendeur.

La voirie urbaine. — Les rues Ingres et de l'Amiral-Courbet viennent d'être classées dans le réseau des voies publiques, par arrêté préfectoral du 23 novembre.

Arrestation du gérant du journal « Le Travailleur ». — Mardi après-midi, la gendarmerie de Roubaix, sur l'ordre du parquet, a procédé à l'arrestation de M. Denys, gérant du journal « Le Travailleur.»

M. Denys, qui se trouve sous le coup de plusieurs condamnations pour délits de presse, a été écroué provisoirement à la caserne de la rue des Arts, pour être transféré ensuite à la prison de Lille, où il aura à subir une contrainte par corps, équivalente à l'importance des amendes dont il a été frappé.

Coups de couteau rue Watt. — Dans la soirée de lundi, vers neuf heures, un marchand de légumes de la rue de Croix, du nom de Camille Vanderman, père de sept enfants, se présentait dans un état d'intempérance manifeste, à l'estaminet de M. Ernest Herbaux, rue Watt, pour y continuer ses libations.

Le cabaretier, ne voulant pas commettre d'infraction à la loi sur l'ivresse publique, refusa de servir cet importun visiteur, et lui conseilla de retourner chez lui.

Au lieu de tenir compte de ces sages observations, le marchand de légumes injuria grossièrement M. Herbaux, qui se mit en devoir de l'expulser; mais l'individu, *se cramponnant à lui*, l'attira dans la rue, comme pour lui faire un mauvais parti.

Deux clients qui se trouvaient dans l'établissement, Henri Debuigne, âgé de vingt-neuf ans, et Jules Devos, âgé de vingt-cinq ans, tous deux apprêteurs, demeurant rue Cugnot, sortirent aussitôt pour protéger le cabaretier. Mal leur en prit, car à peine Vanderman les eut-il aperçus qu'il lâcha M. Herbaux, et se rua sur eux, armé d'un couteau qu'il venait de tirer de sa poche.

Il les frappa tous les deux à la tête et ils durent se réfugier, le visage tout couvert de sang, dans l'estaminet, pour échapper à d'autres coups.

M. le docteur Lepers, appelé aussitôt pour leur donner des soins, constata que Debuigne portait six blessures au sommet de la tête, et Devos une au côté gauche du crâne. Après un pansement sommaire, les deux amis regagnèrent leur domicile respectif.

Dans l'intervalle, la police, informée de l'incident, vint mettre en état d'arrestation le marchand de légumes, qui fut écroué au dépôt de la rue des Arts.

Cette scène avait attiré dans la rue Watt un nombreux rassemblement, et l'émoi était grand parmi les curieux, car on avait parlé d'abord d'un double tentative de meurtre.

Mardi matin, M. le docteur Largillière fut requis pour examiner les deux blessés. Le rapport, déposé par le médecin-légiste, établit que les plaies produites, dans les deux cas, par le couteau, n'intéressent que le cuir chevelu, et que l'os n'a pas été atteint. Il conclut à une cicatrisation très prompte, qui ne nécessitera que quelques jours.

Camille Vanderman, bien que l'affaire se trouve ainsi réduite à de faibles proportions, n'en a pas moins été déféré au parquet de Lille, pour comparaître devant le Tribunal correctionnel.

Une triple arrestation pour coups et vol. — Il y a huit jours environ, Mme veuve Delrue, cabaretière, rue de l'Alma, reçut la visite de cinq individus, qui prirent plusieurs consommations dans son établissement, et s'en allèrent après avoir fait une dette d'un franc.

Ils n'étaient pas sitôt partis qu'elle s'aperçut que plusieurs vêtements avaient été décrochés d'un porte-manteau, dans une place attenante à l'estaminet.

Mme Delrue garda pour elle cette fâcheuse découverte, se réservant de s'assurer si ses soupçons étaient fondés.

Lundi soir, vers dix heures et demie, deux des individus en question, qu'elle connaissait déjà pour être des ouvriers teinturiers, du nom de Charles Deleporte et de Désiré Condoux, le premier, âgé de vingt ans, demeurant rue Archimède, le second, âgé de vingt-trois ans, demeurant rue Philippe-le-Bon, se présentèrent de nouveau chez la cabaretière; mais elle refusa de leur servir à boire.

Condoux, furieux de cet accueil, se rua sur Mme Delrue, qu'il terrassa, et frappa brutalement.

Un client, M. Philippe Denruyts, ouvrier tanneur, âgé de vingt-neuf ans, témoin de cette scène de sauvagerie, voulut s'interposer en faveur de la pauvre femme. Il reçut, au-dessous de l'œil gauche, un coup d'un instrument contondant, qui lui fit une blessure, d'où le sang s'échappait avec abondance.

Aux cris poussés par Denvuyts, les deux individus prirent la fuite.

Dans la matinée de mardi, la cabaretière se rendit au commissariat de la rue Saint-Vincent-de-Paul, pour y déposer une plainte entre les mains de M. Pradier, qui fit aussitôt rechercher les coupables.

Quelques heures plus tard, Condoux et Deleporte étaient écroués tous les deux au poste de police du premier arrondissement.

Au cours de l'interrogatoire qu'ils eurent à subir, ils finirent par déclarer que le vol de vêtements, auquel il a été fait allusion plus haut, avait été commis par le nommé Henri Dervaux, ouvrier teinturier, qui habite avec Charles Deleporte.

Cette dénonciation provoqua l'arrestation immédiate de Dervaux, qu'on trouva à son atelier, et qui fit des aveux complets. Les vêtements furent retrouvés dans une malle lui appartenant.

Les trois compagnons ont été transférés, mardi soir, au dépôt central de la Grande-Place, pour être dirigés sur Lille.

Nous apprenons qu'un magasin, d'un genre tout nouveau, va s'ouvrir, rue Jeanne-d'Arc, 26 (contour des halles). C'est une société de Paris, la Compagnie des Ciments Métallisés, qui exposera et mettra en vente, pour quelques semaines seulement, des objets d'art et des statues d'un grand mérite artistique, qui seront vendus dans des conditions extraordinaires de bon marché, tels sont les bustes de Gustave Nadaud et de Gounod ; les statues de Jeanne d'Arc, de Léon XIII, d'Henri IV. Des vases médicis, des ornements, le tout en imitation vieux marbre, bronze ou bois.

Le travail est excessivement soigné et tous ceux qui veulent offrir un cadeau quelconque à l'occasion des fêtes, feront bien de visiter cette exposition avant de faire leurs achats.

Une brutale agression. — Un père de famille de la rue Desaix, Henri Hageman, journalier, était tranquillement attablé, lundi après-midi, à l'estaminet de Mme Palmyre Toussaint, voisin de son logis, lorsque vint à entrer un jeune homme de dix-neuf ans, Léon Béacq, demeurant rue du Tilleul, qui avait fait, pendant toute la journée, de nombreuses libations dans divers cabarets du quartier.

Sans aucun motif, il interpella grossièrement le paisible « consommateur », et rendu furieux par le silence qu'il lui opposait à ses invectives, il s'arma d'une chope qu'il lui lança à la tête.

Le projectile alla blesser Henri Hageman, au-dessus de l'œil droit, pendant que son agresseur prenait la fuite.

La victime de cet acte inqualifiable, le visage tout couvert de sang, alla se faire panser à son domicile, la plaie produite par le verre étant heureusement sans gravité.

M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement, a reçu la plainte du journalier.

Au n° 13 (treize) de la rue du Bois, à Roubaix, on tient un dépôt de beurre garanti pur de la grande laiterie d'Oostcamp. Ce beurre défie toute analyse et est très apprécié; la maison ne tient ni beurre secondaire, ni margarine, un seul beurre, le vrai, au prix de 3 fr. 75 le kilog. A la demande des clients, le beurre est porté à domicile. Le beurre arrive frais tous les jours.

Une femme qui a la boisson mauvaise. Une soigneuse de la rue de Flandre, du nom d'Isabelle Coessart, âgée de trente-huit ans, avait été s'attabler, hier après-midi, dans un estaminet de la rue de la Balance, tenu par Mme Vandercruyssen, où elle était restée jusqu'à neuf heures du soir, en absorbant de nombreuses « consommations. »

La cabaretière, ne voulant pas enfler l'addition outre mesure, pria sa cliente de bien vouloir régler son compte, vue l'heure avancée; mais elle se heurta à un refus péremptoire, et la soigneuse, rendue furieuse par l'ivresse, se mit à briser les vitres de la porte et des fenêtres de l'établissement.

Les gens de la maison parvinrent à maîtriser la forcenée, pendant qu'un voisin allait réclamer l'aide de la police.

Peu de temps après Isabelle Coessart était emmenée sous bonne escorte au dépôt de sûreté de la place Ste-Elisabeth.

Exploit de deux frères en goguettes. — Dans l'après-midi d'hier, les frères Prévoyeur, Jules et Kléber, dont le premier habite rue des Champs, et le second rue du Parc, suivaient la rue de l'Epeule.

En train de faire la fête, ils avaient le cerveau surexcité, et cherchaient l'occasion d'une querelle; elle ne tarda pas à se présenter.

La vue de l'agent Lorthiois, qu'ils rencontrèrent sur leur passage, eut le don de les irriter; ils l'interpellèrent insolemment.

Le représentant de l'autorité ne prit pas garde d'abord à leurs impertinences et les invita à continuer leur route; mais comme l'un d'eux, Jules, devenait par trop agressif, il lui mit la main au collet, pour l'emmener au poste de police, malgré sa résistance.

Kléber s'interposa pour dégager son frère, et l'agent eut à soutenir une lutte inégale contre ses deux agresseurs, qui le frappèrent à coups de pied et de poing, et *lui déchirèrent ses vêtements*.

L'agent Paris survint heureusement à point, et prêta assistance à son collègue, impuissant à contenir ses adversaires.

En unissant leurs efforts, les deux agents réussirent, non sans peine, à conduire les frères Prévoyeur au dépôt du deuxième arrondissement, où ils furent écroués.

Un amateur d'outils de menuiserie. — Dans la soirée de mardi, un charpentier du nom de Jean-Baptiste Florin, occupé à la filature de M. Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin, s'aperçut de la disparition d'un de ses rabots, représentant une valeur de quatre francs. Ses soupçons se portèrent immédiatement sur un jeune ouvrier de l'établissement, nommé Jules Simoens.

Un peu avant la sortie de huit heures, le charpentier demanda la permission de cesser le travail, et il alla conter son cas à l'agent de planton au coin de la rue de l'Epeule.

Celui-ci lui prêta son concours pour suivre à la piste l'ouvrier dénoncé, auquel ils emboîtèrent patiemment le pas jusqu'à la Grande-Place, après s'être assurés d'abord qu'il portait sous ses vêtements un objet assez volumineux.

Ne voulant pas pousser plus loin la chasse, l'agent arrêta Jules Simoens à cet endroit, et le pria de lui montrer ce qu'il cachait avec tant de soin.

Le jeune homme, interloqué, balbutia quelques paroles sans suite, et se voyant pris au piège, se décida à remettre au représentant de l'autorité le rabot révélateur.

Il fut laissé en liberté, sous la réserve expresse qu'un rapport de police serait rédigé à sa charge.

Un accident de voiture rue de France. — Un domestique de la rue de Bavay, Alphonse Demeyer, âgé de dix-neuf ans, suivait l'un des trottoirs de la rue de France, mardi soir, vers six heures, lorsque, par suite d'un faux pas, il tomba sur le bord de la chaussée.

Au même instant passait, sur ce côté de la rue, un camion de brasseur; le jeune homme n'eut pas le temps de se relever et une des roues lui écrasa le bras gauche.

Le conducteur arrêta aussitôt son attelage, pour porter secours au blessé; mais comme celui-ci ne faisait entendre aucune plainte, il crut sans doute à une simple indisposition. Il le déposa donc sur le trottoir, et continua sa route.

Des personnes, témoins de l'accident, ayant remarqué que le jeune homme avait perdu connaissance, le transportèrent dans une maison voisine, où M. le docteur Prouvost vint lui donner des soins. Un peu plus tard, Alphonse Demeyer était reconduit à son domicile en voiture de place.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'auteur involontaire de cet accident.

Communications diverses

« Les Inoffensifs ». — La commission administration de l'orphéon « les Inoffensifs » prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition de mercredi, qui aura lieu à 9 heures précises en vue du concert du 3 décembre qui aura lieu chez M. Meurisse, café Pandore.

Le marcheur Gallot. — Dimanche 3 décembre, l'intrépide marcheur Gallot, exécutera une grande marche démonstrative. Il partira à huit heures du matin, de la Grand'Place et traversera les rues de la Gare, de l'Alma, de Tourcoing, Daubenton, boulevard de Strasbourg, boulevard Gambetta, rue Neuve et Grand'place. A huit heures et demie du soir, une tombola gratuite sera tirée chez M. Prez, rue de l'Alma, 55.

Galerie René Coëz. — La splendide collection de tableaux modernes de M. L. N. exposée dans la galerie de M. René Coëz, sera close jeudi soir 30 novembre. 36044—76970

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Conférences populaires de l'abbé Kneipp, prix 1 fr. 20. — **Soins à donner aux enfants** dans l'état de santé et dans l'état de maladie ou conseils sur l'hygiène et la médecine de l'enfance, par l'**abbé Kneipp**, prix 3 fr. — **Ma cure d'eau et Vivez ainsi**, prix 3 fr. 50. — En vente au bureau du journal. 77086—36084

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Les déclarations d'étrangers. — Comme on s'y attendait, les retardataires se présentent de plus en plus nombreux au fur et à mesure de l'approche du 1er décembre ; dans les journées de lundi à mardi on a reçu près de 150 déclarations. Il sera sans doute nécessaire, le dernier jour, de mettre plusieurs employés.

Tromperie sur le poids par un marchand de charbon. — Depuis quelque temps, la police surveillait un marchand de charbon de la rue de la Vigne, C. D., qu'on soupçonnait de ne pas donner le poids à ses clients. Le fait n'était que trop vrai; ce n'est pas par petites quantités qu'il opérait, comme on va le voir, et il usait, pour arriver à ses fins, d'un moyen on ne peut plus ingénieux.

Il faisait peser un chargement de sacs de charbon, au Poids public ; et il lui était délivré un bulletin qui devait être remis à l'acheteur; mais au lieu de se rendre directement chez le client, il ramenait sa voiture à son magasin, et n'en ressortait qu'après avoir allégé les sacs.

Mardi matin le garde Nuyttens, qui le surveillait à son insu, après l'avoir vu passer à la bascule de l'octroi de Tourcoing-les-Francs, s'assura que le bulletin qu'il avait reçu portant un poids de 2010 kilos, était au nom de M. Dewetter, demeurant sentier de Roncq. Le marchand, avant de poursuivre sa route, s'arrêta, comme on s'y attendait, à son magasin. Quand il en sortit l'agent remarqua que tous les gros morceaux qui se trouvaient au dessus des sacs, lors de la pesée, avaient disparu.

Au moment où le marchand allait commencer le déchargement de sa voiture, le garde Nuyttens se présenta et lui intima l'ordre de retourner à la bascule : le poids n'était plus que de 1790 kilogs. On en avait donc distrait 220 kilog, soit plus d'un dixième. Et le bulletin constatant une fourniture de 2010 kilos avait été remis à Mme Dewetter.

D. faisait payer le charbon 22 fr. les 1000 kil.; mais comme M. Dewetter fait partie d'un syndicat « dit de l'Industrie » dont D. était le fournisseur attitré, il faisait à tous les membres une remise de 10 0/0; de sorte que le prix se trouvait ramené à 19 fr. 80.

Il n'était pas possible de chercher à nier; aussi D... qui avait été arrêté, a fait aussitôt des aveux. Il a assuré que les dénonciations dont il avait été l'objet, n'avaient aucune raison d'être, car c'était « la première fois » qu'il se livrait à de tels agissements ? La concurrence, a-t-il ajouté, était telle en ce moment, qu'il n'avait pas trouvé d'autre combinaison pour ne pas être en perte. Il sera transféré à la maison d'arrêt de Lille.

Un écho de la chute du ministère. — Lundi, à l'heure de la fermeture des cabarets, l'agent de sûreté Martens, de service rue du Moulin-Fagot, entendit tout-à-coup crier : « A bas le Gouvernement ! A bas le Ministère ! A bas Dupuy ! L'agent engagea celui qui se livrait à ces manifestations à retourner chez lui, mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il recommença de plus belle, ajoutant qu'en sa qualité de bon républicain il avait le droit de crier ce qu'il voulait, que la police ne connaissait pas son service, qu'elle ferait mieux de s'occuper de la fermeture des cabarets que de ce qui se passait dans les rues. Il fut alors appréhendé et conduit au poste. Son arrestation a été maintenue.

Il se nomme Edouard-Philippe Duterte, ferblantier, âgé de 33 ans, demeurant à la Croix-Rouge, déjà condamné en 1890, à 15 jours de prison, pour filouterie d'auberge.

Ennemis de la police. — Mardi, dans la matinée, il fallut requérir l'agent de police Eugelaere, pour mettre à la raison Arthur Equinet, âgé de 29 ans, qui se refusait de payer les dépenses qu'il avait faites dans un estaminet de la rue de Turenne et qui s'était en outre porté à des violences sur la cabaretière. Pendant le trajet du poste l'agent fut grossièrement insulté et reçut plusieurs coups de pied, et sans l'aide que vint lui prêter son collègue Dumortier, il ne serait certainement pas venu à bout de maintenir son homme.

— Mardi à midi l'agent Nuyttens aperçut rue de la Gare le commissionnaire public, Jean Dujardin, qui ne pouvait plus se tenir debout. Aux observations qui lui furent faites, l'ivrogne répliqua par les plus grossières insultes. L'arrestation a été également maintenue.

Société municipale de gymnastique et d'armes l'« Union Tourquennoise ». — Lundi soir a eu lieu au gymnase municipal, rue Verte 71, l'assemblée générale des membres majeurs fondateurs.

M. Faveur, trésorier, a donné connaissance de la situation financière de la société, qui est des plus prospère. Le moniteur chef, M. Delannoy, a ensuite donné lecture d'un rapport technique sur les travaux de la société depuis qu'il la dirige.

L'assemblée a décidé que ce rapport serait affiché dans le local. Puis il a été procédé au renouvellement du comité. Ont été nommés :

Président, MM. Emile Frère; vice-présidents, Gustave Debrabant, Jules Parent; secrétaire, Louis Vandebeuque; secrétaire-adjoint, Arthur Glorieux; trésorier, Hippolyte Faveur; trésorier-adjoint, Louis Delmotte; garde-matériel, porte-drapeau, Arthur Haquette; garde-matériel-adjoint, Henri Leblanc; commissaires, Ernest Glorieux, Fidèle Leblanc.

Avant de se séparer, le comité de la société a décidé, à l'unanimité, de se mettre entièrement à la disposition de l'administration municipale, pour les fêtes qui seront organisées en 1894, à l'occasion du centenaire de la bataille de Tourcoing.

Linselles. — *Les funérailles de M. le doyen Dereu.* — Nous avons annoncé la mort de M. l'abbé Alexandre Dereu, chanoine honoraire, aumônier de la communauté des Sœurs du Bon-Secours et doyen de la paroisse Saint-Etienne de Lille, décédé à l'âge de soixante-douze ans.

La dépouille mortelle du vénéré doyen a été transférée à Linselles, son pays natal, et un service funèbre a été célébré en l'église de cette paroisse, mardi, à dix heures et demie du matin.

Le deuil était conduit par MM. Charles et Jean Dereu, frère et neveu du défunt, accompagnés de M. l'abbé Samain, doyen de la paroisse Saint-Sauveur, de Lille.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. l'abbé Pierre Lefebvre, de Linselles, supérieur du pensionnat Saint Amé de Douai: Danel, notaire à Lille, Herlandt et Verbiest, tous trois membres du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Etienne; Ch. Dhalluin, conseiller d'arrondissement, notaire et maire de Linselles et M. l'abbé Carpentier, curé de Doulieu-Estaires.

Des Pères Camilliens et des religieuses du Bon-Secours de Lille, suivaient le cercueil sur lequel étaient déposés le camail, la barette et la croix de M. le chanoine Dereu ainsi que sa chasuble violette et son étole.

M. le vicaire Carpentier, de Bondues, portait sur un plateau un calice en cire, deux burettes et deux petits chandeliers.

L'affluence à l'église était énorme. Le clergé était représenté par MM. les curés des environs; M. Hennousse, le nouveau doyen de la paroisse Saint-Etienne, les anciens vicaires de cette paroisse MM. Leplat, Janson et Dethoor, M. l'abbé Masquelier, de Lille, et d'autres ecclésiastiques. On remarquait dans l'assistance un grand nombre de paroissiens du regretté chanoine.

M. le curé de Linselles a célébré la messe pendant laquelle la musique municipale a joué divers morceaux, puis la marche funèbre de Chopin.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Debrabant, doyen de la paroisse Notre-Dame de Tourcoing, assisté de M. le chanoine Dhalluin, aumônier des Sœurs de l'Enfant-Jésus, de Lille.

A midi l'office était terminé. Le cortège s'est reformé et s'est dirigé vers le cimetière.

L'inhumation a eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance recueillie et émue.

— *La fête de Sainte-Cécile.* — Mardi, la musique municipal a fêté la Ste-Cécile. Le matin elle a interprété plusieurs morceaux de choix, en l'église paroissiale, à la messe de dix heures, célébrée à l'intention des sociétaires.

A trois heures de l'après-midi, un banquet les a réunis à l'hôtel du « Grand Logis », Grand'Place. Des toasts ont été portés à M. Dhalluin, maire, président du corps musical, qui a répondu de la plus aimable façon. Le banquet, où la plus franche cordialité n'a cessé de régner, s'est terminé fort tard dans la soirée.

LILLE

Ecole de Grignon. — Voici les noms des candidats admis à l'Ecole de Grignon et appartenant à notre région :

Nord. — MM. Collet, Dupire, Evrard, Lallemant, Lemaitre, Nugues, Rohart.

Pas-de-Calais. — MM. Behaghel, Englebert.

Ecole nationale des industries agricoles. — Voici les noms des candidats à la deuxième session d'examen d'admission qui ont été admis définitivement à l'Ecole nationale des industries agricoles à Douai :

MM. Legrand, Schacher, Duchêne, Lacombe, Monchaussée, Rouzé, Cachera, Defeancz, Dufrenois, Ferraille.

LES CONSEILS DE FABRIQUE
et Mgr l'archevêque de Cambrai

UN NOUVEAU DÉMENTI

La *Libre Parole* reproduit une partie du « communiqué » de l'autorité diocésaine de Cambrai, que nous avons inséré, et fait suivre sa citation des lignes suivantes :

» Nous sommes doublement satisfait de ce démenti.

» Il nous permet d'abord de maintenir l'exactitude de nos renseignements; il nous autorise ensuite à narrer la circonstance dans laquelle M. Carnot a trahi le secret de la lettre commise par l'archevêque de Cambrai.

» Un éminent prélat, Mgr X... s'était rendu à l'Elysée pour protester respectueusement auprès du chef de l'Etat contre la loi en question.

» Le président de la République laissa son interlocuteur exposer longuement ses doléances...

— Etes vous bien sûr, monseigneur, que tous les membres de l'épiscopat français partagent vos sentiments?

— Assurément! Il n'est pas un évêque qui puisse penser autrement.

— Ce n'est pas tout à fait mon avis!

— Ma démarche, cependant, n'a pas un caractère personnel.

FEUILLETON DU 30 NOVEMBRE. — N° 18.

LE MYSTÈRE D'UN HANSOM CAB

(MELBOURNE, AUSTRALIE)

Roman traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur

Par LÉON BOCHET

XVI
Introuvable !

« Eh bien, dit Calton, vous nous auriez évité bien des pas et des démarches, en admettant cela dès le principe, tout en gardant votre secret quel qu'il puisse être. Si vous aviez agi ainsi, nous aurions trouvé Sal Rawlins avant qu'elle eût quitté Melbourne, et maintenant, qui sait si elle reviendra ? »

Brian ne répondit pas ; en vérité, c'est à peine s'il avait conscience de ce que lui disait l'avocat.

Au moment où celui-ci partait, il demanda seulement :

« Comment va Madge ?

— Comment voulez-vous qu'elle aille ! s'écria Calton avec colère. Elle est très malade, toute cette affaire la tue !

Ma chérie ! ma chérie ! ah ! si au moins cela pouvait vous sauver ! »

Calton s'approcha de lui, et posant sa main sur son épaule :

« Mon cher garçon, dit-il gravement, les confidences entre un avocat et son client sont aussi sacrées qu'entre un prêtre et son pénitent. Votre devoir est de me confier ce secret, qui intéresse si profondément miss Frettby.

— Non. Je ne révélerai jamais ce que m'a dit cette maudite femme. Je ne vous l'ai pas répété auparavant pour sauver ma vie, et je ne le ferai certainement pas aujourd'hui quand je n'ai plus rien à gagner et que j'ai, au contraire, tout à perdre en le disant.

— C'est bien. Je ne vous en reparlerai jamais, répondit Calton vexé, en marchant vers la porte. Quant à l'accusation de meurtre, si je parviens à retrouver cette fille, vous n'avez rien à craindre. »

En quittant la prison, l'avocat se rendit à la station de police pour s'informer auprès de Kilsip s'il n'avait pas reçu quelque nouvelle relativement à Sal Rawlins.

« Toujours rien dit le détective.

— C'est se battre contre le destin ! pensait Calton en s'en allant ; sa vie dépend d'un hasard. »

Le procès était fixé à la fin de septembre, et naturellement causait une grande agitation dans Melbourne. Le désappointement fut donc d'autant plus sensible quand on sut que l'avocat du prisonnier avait demandé que l'affaire fût remise à la fin d'octobre, en se fondant sur ce qu'un témoin des plus importants n'avait pu encore être retrouvé.

XVII
Le procès

Malgré tous les efforts de la police et l'offre de grosses récompenses, de la part de Calton pour l'accusé et de M. Frettby, Sal Rawlins restait introuvable.

Le millionnaire avait gardé la plus bienveillante attitude vis-à-vis de Brian, depuis son arrestation. Il refusait de le croire coupable, et quand Calton lui apprit que Sal Rawlins pouvait seule prouver un alibi, il offrit immédiatement une somme importante, suffisante en elle-même pour mettre en branle tous les oisifs nécessiteux.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande retentirent du nom plébéien de Sal Rawlins ; les journaux regorgèrent d'avertissements, des affiches à lettres rouges immenses furent placardées dans toutes les stations de chemins de fer, à côté du *Rhum lever* [illegible] et du *P. W. D. Whisky*.

Sal était devenue célèbre sans le savoir, à moins — cela va sans dire — qu'elle eût des raisons pour ne pas se faire connaître, ce qui était peu probable. Si elle n'avait pas quitté le pays, elle devait certainement avoir vu les affiches, sinon les journaux, et, quoiqu'elle ne sût pas lire, il était impossible qu'elle n'eût rien entendu dire de ce qui était le principal sujet de conversation dans toute l'Australie.

Quoi qu'il en fût, Sal Rawlins était toujours introuvable, et Calton, désespéré, commençait à croire qu'elle devait être morte. Mais Madge, elle, quoique par moments son courage l'abandonnât, espérait encore, et ne cessait de dire :

« Dieu ne permettra pas qu'un tel crime judiciaire s'accomplisse : la condamnation à mort d'un innocent !

— Ah ! lui répondit un jour Calton, Dieu l'a déjà permis plus d'une fois, et nous devons juger de l'avenir par le passé. »

Enfin le jour tant attendu du procès arriva.

Le matin, l'avocat était assis devant son bureau, consultant son dossier, quand un de ses clercs vint lui annoncer que M. Frettby et sa fille demandaient à lui parler.

Quand ils entrèrent Calton remarqua l'air souffrant et presque hagard du millionnaire.

« Voilà ma fille, Calton, qui veut absolument assister au procès de Fitzgerald, et tous mes efforts pour l'en dissuader ont été vains. »

Calton regarda la jeune fille avec une certaine surprise.

« Oui, dit-elle en soutenant son regard avec fermeté, quoiqu'elle fût d'une pâleur livide, je veux être là ; je le dois. Je deviendrais folle d'anxiété de ne pas savoir ce qui se passe.

— Mais songez donc combien il sera désagréable pour vous d'attirer ainsi l'attention, et d'être le point de mire de toute cette foule.

— Personne ne me reconnaîtra ; je suis vêtue très simplement et je baisserai mon voile. »

Elle tira de sa poche une voilette épaisse et, allant à un petit miroir, elle s'en couvrit le visage.

« Croyez-vous que quelqu'un puisse me reconnaître ainsi ? »

L'avocat se tourna vers M. Frettby, assez embarrassé.

« Je n'ose vous conseiller de lui refuser cela, dit-il.

— Très bien, répliqua l'autre presque durement. Je vous la confie.

— Et vous ?

— Moi, je n'irai pas. Je ne me soucie pas de voir un homme que j'ai reçu à ma table, sur le banc des accusés, quelle que soit ma sympathie pour lui. Bonjour. »

Et, avec une légère inclinaison de tête, il sortit.

Quand la porte se fut refermée sur lui, Madge posa sa main sur le bras de Calton.

« Y a-t-il de l'espoir ? murmura-t-elle.

— Bien peu ; nous avons fait tout ce qui était possible pour découvrir cette fille, sans aucun résultat. Si elle n'arrive pas à la onzième heure, Brian est un homme perdu, je le crains. »

Madge tomba à genoux en poussant un cri étouffé.

« Oh ! Dieu de miséricorde ! s'écria-t-elle, les mains jointes comme si elle priait, sauvez-le ! sauvez celui que j'aime et ne le laissez pas mourir pour le crime d'un autre ! Mon Dieu !... »

Elle n'eut pas la force d'achever, et éclata en sanglots, la tête enfouie dans ses mains.

L'avocat lui toucha légèrement l'épaule.

« Venez ; il est temps. Soyez brave et courageuse comme vous l'avez été jusqu'ici. Nous pourrons peut-être le sauver encore. L'heure la plus sombre est celle qui précède l'aurore, vous savez. »

Madge essuya ses larmes et suivit l'avocat. Il la fit monter avec lui dans un cab qui l'attendait devant la porte et, quand ils furent arrivés à la salle d'audience, il l'installa dans un coin obscur, d'où elle pouvait voir le banc des accusés, sans attirer l'attention de l'auditoire.

Au moment où il la quittait, elle lui dit tout bas, d'une voix à peine intelligible :

« Dites-lui..., dites-lui que je suis là. »

Calton fit un signe de tête affirmatif, et alla en toute hâte mettre sa perruque et sa robe.

La salle regorgeait de monde. Tout le Melbourne fashionable était là. La réputation d'homme du monde de l'accusé, la distinction de ses manières, son élégance, son engagement avec Madge Frettby, et surtout les circonstances extraordinaires de la cause avaient excité au plus haut point la curiosité du public, et chacun avait fait le possible et l'impossible pour obtenir un billet d'entrée.

Félix Rolleston était installé à côté de la jolie miss Featherweight, dont il était si grand admirateur, et ne cessait de bavarder.

« Ça me rappelle le Colisée et toutes ces sortes de choses, vous savez, dit-il en fixant son monocle à son œil, une boucherie pour donner un jour de fête aux Romains ! Par Jupiter !...

— Ne dites donc pas de telles horreurs, créature frivole ! » répondit avec un sourire mais miss Featherweight en respirant son flacon d'odeurs, « il n'y a pas un de vous ici qui ait de la sympathie pour ce pauvre cher Fitzgerald. »

L'aimable Félix, plus fin qu'on ne le supposait généralement, éclata de rire à ce moyen éminemment féminin de dissimuler une irrésistible curiosité.

Quand on amena le prisonnier, il se fit un grand mouvement parmi les dames, dont quelques-unes eurent même le mauvais goût de se servir de lorgnettes.

Brian s'en aperçut et rougit jusqu'à la racine des cheveux.

Il se sentit ignoblement dégradé.

C'était un homme excessivement fier, et, se trouver sur le banc des criminels, entouré de gens frivoles qui l'avaient appelé leur ami, et qui braquaient sur lui les yeux comme sur un acteur nouveau ou un animal féroce, était la plus dure des hontes.

Il était tout habillé de noir, et malgré sa pâleur et son air fatigué, toutes les dames déclarèrent qu'il était aussi joli garçon que jamais et qu'elles ne doutaient pas de son innocence.

Quand les jurés eurent prêté serment, l'avocat de la couronne se leva pour prononcer son discours d'ouverture des débats.

Comme toutes les personnes présentes ne connaissaient les faits que par des articles de journaux et de vagues rumeurs publiques qui, toutes, étaient contradictoires, elles ignoraient les véritables événements qui avaient conduit à l'arrestation de Fitzgerald, et se préparaient, en conséquence, à écouter ce discours avec une profonde attention.

Le silence se fit tout à coup, et tous les visages se tournèrent vers l'avocat de la couronne, pour ainsi dire suspendus à ses lèvres.

Ce n'était pas un grand orateur, mais sa parole était claire et distincte et avait une certaine élégance.

Il fit un rapide exposé du crime, simple répétition de ce qui avait été publié dans les journaux, puis énuméra les témoignages sur lesquels il entendait s'appuyer pour prouver la culpabilité du prisonnier.

Il ferait comparaître la propriétaire du défunt, afin d'établir l'inimitié qui avait existé entre le meurtrier et sa victime, et pour preuve rappela la visite de l'accusé à Whyte une semaine avant le crime et ses menaces de mort.

Ici, une grande agitation eut lieu dans l'auditoire, et quelques dames, sous l'impression du moment, décidèrent que cet homme horrible était coupable, mais la majorité des spectatrices refusa de croire encore à la culpabilité d'un si charmant jeune homme.

L'avocat de la couronne continua :

Il ferait comparaître un témoin qui prouverait que Whyte était ivre ce soir-là, et qu'il avait suivi Russell street dans la direction de Collins street ; le cabman Royston certifierait le fait que le prisonnier avait hélé son cab, qu'après s'être éloigné quelques instants, il était revenu et monté dans la voiture avec le défunt ; il certifierait aussi que le prisonnier était descendu à moitié route, et qu'à l'arrivée du cab à la jonction, il avait découvert que le défunt avait été assassiné.

Le cabman Rankin prouverait qu'il avait conduit le prisonnier de la route de Saint-Kilda à Powlett street, dans l'est de Melbourne, où il était descendu ; la propriétaire du prisonnier certifierait que celui-ci demeurait dans Powlett street, et que la nuit du meurtre il n'était rentré chez lui qu'un peu après deux heures du matin ; enfin, le détective chargé de l'instruction de l'affaire certifierait avoir trouvé un gant appartenant au défunt dans la poche du paletot que le prisonnier portait cette nuit-là, et le docteur qui avait examiné le cadavre de la victime prouverait que sa mort était le résultat de l'inhalation du chloroforme.

(*A suivre.*) LÉON BOCHET.